

Avis adopté

Séance plénière du 29 novembre 2023

Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive*

Déclaration du groupe CGT

Élaboré dans un délai très court au regard des contraintes de restitution, l'avis expose un cadre réglementaire complexe tout en énumérant des données précises sur l'usage et la tarification des services de l'eau potable en France, à partir desquels sont présentés des résultats objectifs mitigés de la tarification progressive, en termes socio-écologiques.

Pour la CGT, la gestion de l'eau doit être appréhendée de manière globale comme un bien commun accessible à tous, ce qui va bien au-delà de la gestion de la seule eau potable et passe par une vision de service public nécessitant encadrement, coopération avec les collectivités, planification et subventions publiques.

Au regard de son ampleur et de son coût, l'indispensable rénovation du réseau d'acheminement de l'eau pourra difficilement, par exemple, être réalisée sans intervention de l'État, si l'on veut que toute la population soit traitée de la même manière. Enfin, nous souhaitons saluer la grande qualité de la contribution de la délégation aux Outre-mer à cet avis. L'accès à l'eau est un droit fondamental qui doit être juridiquement « opposable » comme cela a été proposé par le CESE. Il n'est que temps de mettre en œuvre cette préconisation au sein de ces territoires. De même, les mécanismes de marché consécutifs à la raréfaction de la ressource seront à encadrer strictement.

La CGT se félicite que l'avis préconise l'abandon de la tarification dégressive pour les professionnels dans un objectif de sobriété. Quant aux forages à usage non domestiques qui concourent à la privatisation d'une ressource vitale pour la planète et ceux qui l'habitent, si la proposition d'une révision du cadre réglementaire est mentionnée, nous pensons que ce dernier doit être plus exigeant et restrictif qu'il ne l'est aujourd'hui.

Ensuite, si elle est favorable à la co-construction de démarches de sobriété en entreprise associant les comités sociaux et économiques, la CGT revendique de nouveaux droits d'intervention des élus lors de la présentation des politiques RSE et des stratégies des entreprises ayant un impact sur l'environnement, et donc sur la ressource en eau.

Enfin, la CGT est favorable à l'accompagnement social des usagers les plus fragiles dans le sens préconisé sous condition de ressources, mais sous l'égide de l'État et de manière harmonisée et équitable, quel que soit le modèle de tarification ou l'opérateur chargé de la distribution, et quels que soient les moyens de la collectivité.

La CGT salue le travail des rapporteurs et leur souci du consensus, dans une volonté d'écoute constructive.

Elle a voté l'avis.